



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-418

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-10-05-00018 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-137 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien-établissement public de santé mentale (EPSM) de CLERMONT DE L'OISE (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-10-05-00018

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-137 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier
isarien-établissement public de santé mentale
(EPSM) de CLERMONT DE L'OISE

ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-137
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN-ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM)
DE CLERMONT DE L'OISE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté n°DOS-SDES-GRH-2018-43 du 18 juillet 2018 modifiant l'arrêté n°DOS-SDES-GRH-2018-2 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Isarien-EPSM de Clermont de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 avril 2023 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant le renouvellement du collège des personnalités qualifiées au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien (EPSM) de Clermont de l'Oise ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant les candidatures de Madame Corinne BOUVIGNIES, de Monsieur Jean-Claude CARGNELUTTI et de Monsieur Etienne DUVAL en qualité de personnalités qualifiées au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien (EPSM) de Clermont de l'Oise ;

Considérant les candidatures de Madame Marie-Christine LEGROS (au titre de l'union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés) et de Madame Christine JUDEK-LOCQUET (au titre de l'union départementale des associations familiales de l'Oise), en qualité de représentantes des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien (EPSM) de Clermont de l'Oise ;

Considérant les désignations par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence et, notamment, la désignation de Madame Corinne BOUVIGNIES et de Monsieur Jean-Claude CARGNELUTTI, en qualité de personnalités qualifiées ;

Considérant les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence et, notamment, la désignation de Monsieur Etienne DUVAL en qualité de personnalité qualifiée, et de Mesdames Marie-Christine LEGROS et Christine JUDEK-LOCQUET en qualité de représentantes des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien (EPSM) de Clermont de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien (EPSM) de Clermont de l'Oise est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier isarien (EPSM) de Clermont de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **05 OCT. 2023**

Pour le directeur général et par délégation,


Guillaume BLANCO

Sous-Directeur Etablissements de Santé

2/3

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Lionel OLLIVIER, maire de Clermont, commune siège de l'établissement,
- Monsieur Jean-Claude PELLERIN et Monsieur Alain RANDON, représentants de la communauté de communes du Pays du Clermontois,
- Madame Nicole COLIN, représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise, et Madame Sandrine CONNELL, représentante du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Véronique IDASIAK-PIRIOU et Madame le Docteur Marie-Cécile BRALET, représentantes de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Laurent GELIG, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Linda MOUGAS et Monsieur Frédéric THEENIVS, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Corinne BOUVIGNIES et Monsieur Jean-Claude CARGNELUTTI, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé,
- Monsieur Etienne DUVAL, personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Oise,
- Madame Marie-Christine LEGROS (union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI) et Madame Christine JUDEK-LOCQUET (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentantes des usagers désignées par la préfète de l'Oise.